

FORMATIONS AGENTS IMMOBILIERS LE VIAGER ET LES MODES D'ACHAT ATYPIQUES



PUBLIC

Professionnels de l'immobilier : agents immobiliers et collaborateurs d'agence, sans pré-requis.

COMPÉTENCES VISÉES

Mieux connaître les modes d'achat alternatifs et règles les encadrant. Savoir identifier le public concerné.

PÉDAGOGIE

Apports de connaissances théoriques et techniques | Questions-réponses, échanges de pratiques et d'expériences.

OBJECTIFS

Acquérir et approfondir ses connaissances juridiques sur le viager pour développer son activité.

PROGRAMME

1. Les règles applicables en matière de Viager

- Les différents viagers (libre/occupé, sur une ou plusieurs têtes)
- Les droits et devoirs de chacun, les règles déontologiques à respecter
- Le prix (bouquet et rente) et sa détermination, les applications

2. Les modes atypiques d'acquisition et de détention

- La tontine et le démembrement
- L'indivision et l'achat par une société
- Les baux de longue durée (bail à construction, bail emphytéotique)

LES PLUS PÉDAGOGIQUES

Obligation de suivre une formation continue d'une durée minimale de 14h par an ou de 42h au cours de 3 années consécutives d'exercice lors du renouvellement de votre carte professionnelle d'agent immobilier (Loi ALUR - Décret n° 2016 - 173 du 18 Février 2016)

Cette journée comprend 1/2 heure portant sur le code de déontologie - 1/2 heure sur la non-discrimination à l'accès au logement

Alternance d'apports de connaissances, de traitements de cas pratiques et d'échanges

Support pédagogique remis aux stagiaires

Groupe de 4 personnes minimum

Formateur : Professionnel de l'immobilier et de la formation des adultes

VALIDATION / CERTIFICATION

Attestation de formation

EVALUATION

A l'issue de chaque stage, le participant remplit systématiquement un questionnaire d'évaluation de la prestation de formation. Cette évaluation est ensuite analysée par CCI Formation Continue afin de faire évoluer l'offre et les méthodes pédagogiques. De plus, le tour de table réalisé en fin de formation et le contrôle continu des connaissances permettent à l'équipe pédagogique d'évaluer la qualité de la prestation ainsi que les progrès réalisés par le participant. Chacun peut ainsi mesurer les connaissances et savoir-faire acquis au cours de la formation ainsi que les axes de progrès.

Durée	1 jour (7 heures)
Prix	300 € non soumis à TVA, net de taxes. Possibilité de prise en charge totale ou partielle du coût de la formation par Agefice, OPCO, FIFPL, etc...
Lieu et dates	CCI Loiret Citévolia 43 Rue Danton 45400 Fleury-les-Aubrais Lundi 28 juin 2021

CCI Loiret | Citévolia | 1 Place Rivierre-Casalis CS 80612 | 45404 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
02 38 77 77 33 | formation-ai@loiret.cci.fr | www.loiret.cci.fr

Siret : 18450001500153 - APE : 9411Z

TVA : FR 15 184 500 015 opération de FPC exonérée de TVA (CGI art 261, 4-4è-a)

N° de déclaration d'activité : 24 45 P 000 945